



Renoncement au droit parental d'un commun accord

Par **lapetiteetoile**, le **19/08/2009** à **12:32**

bonjour

j'ai un fils de 3ans, son pere la reconnonu a la naissance mais , en tout et pour tout mon fils a du le voir 5fois, nous avons une decision de justice qui dit qu'il doit venir le prendre la moitié des vacances, et je doit recevoir une pansion alimentaire de 100€. Depuis un ans , depuis la decison en faite, on a un accord entre nous , je ne recois pas la pension et lui ne prend pas le petit. Nous voulons tout les deux qu'il renonce a ses droit, que l'on soi plus libre pour refaire notre vie.

Je vie avec quelqun depuis longtemps et si il m'arrive quelque chose je veux qu'ils puisse rester ensemble.

Nous ne savons pas comment procédé?